

Service ATL
Agent traitant : Laurence Blanc
Tél. : 087/32.67.04

Les « P'tits vacanciers » 2024

Règlement d'Ordre Intérieur à l'attention des parents

Cher(s) Parent(s),

Vous avez inscrit votre enfant à la Plaine de vacances les « P'tits vacanciers » organisé par l'Administration communale de Dison. Permettez-nous dès lors de vous rappeler les principales dispositions réglementaires concernant son organisation :

Dénomination et adresse

Plaine de vacances les « P'tits vacanciers »
Ecole communale Heureuse
Rue de Verviers, 310 à 4821 Andrimont

Pouvoir organisateur

Administration communale de Dison, représentée par :
Madame Véronique BONNI, Bourgmestre
Madame Martine RIGAUX, Directrice générale
Rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison

Personne de contact

Madame Laurence Blanc, Coordinatrice ATL
Rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison
087/32.67.04
service.jeunesse@dison.be

Période de fonctionnement

Les P'tits vacanciers fonctionnent durant les mois de juillet et août, du lundi au vendredi, excepté les jours fériés. Les inscriptions sont limitées à **4 semaines maximum par enfant** (avec la possibilité d'être appelé sur liste d'attente si des places restent libres).

La Plaine de vacances ouvre ses portes de **07h30 à 17h30**. L'accès est autorisé jusqu'à 9h00 et les personnes responsables doivent reprendre leur enfant à 17h30 au plus tard.

Prix et modalités d'inscription

La participation financière demandée est de 40€ par semaine et par enfant (avec un maximum de 120€ par semaine et par famille). Le prix comprend les potages, les boissons de midi et les diverses activités proposées (piscine, spectacles, excursions, ...).

Le montant dû est à payer anticipativement sur le compte BE43 0910 2292 8001 avec la mention suivante : **Nom + prénom de l'enfant + numéro(s) de la(des) semaine(s) d'inscription**. L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception du paiement et à défaut, il ne sera pas possible d'accepter votre enfant à la Plaine de vacances.

Un formulaire d'inscription et une fiche Santé doivent impérativement être complétés pour chaque enfant fréquentant la Plaine. Les documents sont à télécharger sur le site Internet de l'Administration communale (www.dison.eu) ou disponibles auprès des Directions des écoles ainsi qu'à l'Administration communale.

Public cible

La Plaine de vacances peut accueillir jusqu'à 60 enfants par semaine. Elle accueille les **enfants de 3 à 12 ans domiciliés et/ou scolarisés à Dison**. Le Collège communal n'acceptera aucune dérogation.

Les enfants qui portent des langes ne peuvent pas fréquenter la Plaine.

Encadrement

L'équipe d'animation est constituée d'étudiants-animateurs et d'un coordinateur de plaine. Cette équipe d'encadrement répond aux normes établies par l'ONE :

- Un coordinateur de plaine breveté ;
- Un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans ;
- Un animateur par groupe de 12 enfants de 6 à 12 ans ;
- Un animateur sur trois est breveté.



Infrastructures

La Plaine de vacances est organisée à l'école Heureuse. Les locaux répondent aux exigences de sécurité et offrent une structure adaptée aux besoins des enfants.

Règles de vie

Chaque enfant veille au respect de ses camarades, du personnel d'encadrement et du matériel.

En cas de non-respect des règles de vie, une sanction immédiate, et dans la mesure du possible réparatrice, sera mise en place par les animateurs. Si le comportement ne change pas, un avertissement oral sera fait aux parents, puis selon la gravité du comportement, un courrier de mise en garde pourra être envoyé. La fréquentation de la Plaine peut être refusée en cas d'indiscipline grave et répétée (décision de l'Administration communale).

Droit à l'image

Tout parent inscrivant son enfant à la Plaine doit compléter le formulaire de consentement pour le droit à l'image.

Dans le cadre des différentes activités organisées, votre enfant sera peut-être photographié. Pour pouvoir utiliser ces photos, l'Administration communale a besoin de l'accord préalable de la personne responsable de l'enfant. Le milieu d'accueil garantit que l'ensemble des règles existantes visant à assurer la protection de la vie privée de chacun, telle qu'énoncées par le RGPD à l'égard des traitements de données à caractère personnel, seront respectées.

Santé

- ❖ Les enfants présentant des problèmes de pédiculose (poux) ne pourront être admis à la Plaine qu'après avoir reçu un traitement adapté.
- ❖ La Plaine dispose d'une trousse de secours et d'un espace infirmerie. Les animateurs se référeront à la fiche « Santé » de chaque enfant. Aucune décision concernant un problème de santé de votre enfant ne sera prise sans votre accord.
- ❖ En cas d'urgence, les animateurs contacteront immédiatement les services de secours et les parents.

Polices d'assurance

La Commune contracte une assurance couvrant :

- Sa responsabilité civile générale ;
- Les accidents corporels et la responsabilité civile des enfants prenant part aux activités de la Plaine ;
- Le dommage corporel causé aux enfants pris en charge soit par le fait d'autres enfants participant à la Plaine, soit par l'effet d'un événement ne donnant pas lieu à sa responsabilité.

Organisation quotidienne

- ❖ Les enfants ne peuvent en aucun cas quitter la Plaine sans être accompagnés d'une personne « désignée responsable ». Les références de cette personne seront fournies au préalable lors de l'inscription de l'enfant.
- ❖ Il est demandé aux parents de munir leur enfant de chaussures adaptées pour la marche, d'une casquette, d'une crème solaire, d'un vêtement de pluie et de marquer ceux-ci à son nom.
- ❖ Il est interdit de venir à la Plaine avec des objets de valeur. L'Administration communale de Dison décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de tout objet personnel emporté à la Plaine.
- ❖ Il est demandé aux parents de prévoir chaque jour une gourde d'eau, une boîte à tartines et deux collations.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions d'agréer, cher(s) Parent(s), nos salutations distinguées.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

M. RIGAUX-ELOYE

L'Echevine de la Jeunesse,

V. BONNI

S. WILLOT

